



COMITE TECHNIQUE LOCAL

DU 14 DECEMBRE 2017

Le comité Technique local du Pas de Calais s'est réuni le 14 décembre 2017 à 9h30 dans les locaux de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas de Calais 5 rue du Docteur Brassart à Arras.

Monsieur Roulet a ouvert la séance par l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Approbation des procès verbaux des 7, 20, 28 septembre 2017,
- évolution des emplois au regard :
 - du Projet de Loi de finances 2018,
 - de l'adaptation du réseau départemental en 2018,
 - des incidences du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,
- questions diverses

Liminaire

L'union UNSA CFTC a tenu à lire la liminaire suivante :

*« Monsieur le Président,
Jusqu'à aujourd'hui, l'ordre du jour des C T L emplois était « évolution des emplois ». Mais, cette année, tout a été affiné et perfectionné, pour pouvoir supprimer au mieux des emplois dans notre département. En effet, les suppressions d'emplois pour 2018 se feront d'une part, au vu du Projet de Loi de finances 2018, mais aussi, au vu de l'adaptation du réseau départemental en 2018 et pour finir, au vu des incidences du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Une telle richesse de point de vue ne laisse vraiment rien augurer de bon dans notre département... Cette décision nationale de suppression de XX emplois dans le Pas-de-Calais est injuste et contre-productive et nous ne pouvons que nous insurger contre la répartition de cette nouvelle pénurie dans notre département. Aujourd'hui c'est de plus en plus la panique dans les services et la Direction Générale met, comme à son habitude, la charrue avant les bœufs. Supprimons d'abord les emplois, ensuite, à vous de trouver les solutions au niveau local. Si pour autant qu'il y en ait, des solutions. Car, à force de supprimer, il arrive un moment où tout devient critique, invivable et infaisable. Et, malheureusement, c'est le cas dans de nombreux services. Vous le savez, car nous vous le disons et répétons depuis des années, mais, il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre. Vous le voyez forcément ce grave malaise quand vous faites des visites de sites, mais, il n'y a pas plus aveugle que celui qui ne veut pas voir... »*

Les suppressions d'emplois, ce ne sont pas que des chiffres, ce ne sont pas que des tableaux aussi jolis que ceux que vous nous fournissez comme chaque année. C'est aussi, et surtout une très grande difficulté d'agir et de travailler correctement pour les collègues qui survivent dans les sites où ces emplois sont supprimés. En effet, une fois la suppression actée, ils doivent continuer à faire le même travail, avec la même efficacité qu'avant, mais en étant de moins en moins nombreux pour le faire et en ayant une charge de travail qui ne cesse d'augmenter. L'Alliance tient donc à saluer le professionnalisme de tous les collègues du Pas-de-Calais, qui depuis des années subissent ces infernales suppressions d'emplois...

Dans les petits sites, la moindre absence non prévue devient un casse-tête ingérable, les collègues stockent et/ou reportent leurs congés et certains, en plein désarroi, en viennent même à envisager la fermeture de leur site comme la seule et unique solution à leurs soucis.

Revenons à l'ordre du jour de ce C T L. l'Alliance a décidé de ne pas participer aux débats et donc optera pour le « silence radio ». En effet, nous sommes bien évidemment totalement opposés aux suppressions d'emplois dans notre département, soit XX. Cependant, nous ne souhaitons pas non plus participer aux débats sur ces suppressions d'emplois, car, l'endroit et la manière dont elles se feront sont de votre seule et unique responsabilité. Il ne nous appartient pas de participer à la suppression d'emplois sur le site X plutôt que sur le Y ou sur le service Z plutôt que sur le W, pas plus que de débattre de la façon dont cela se fera. Cela regarde la direction, et elle uniquement. Ne confondons pas les rôles et chacun à sa place !!

En effet, prenons un exemple : les collègues du poste Z où aucun emploi n'était à l'origine supprimé, seraient certainement très contents d'apprendre que le syndicat X ou Y a proposé à la direction de supprimer un emploi chez eux, plutôt que sur un autre poste. Et au final, la direction a accepté cette modification de son projet initial. C'est ce qui se passait parfois, dans un passé pas si ancien.

Nous vous remercions pour votre attention. »

A la suite de la lecture, l'UNSA a tenu à alerter le président et la DRH sur la situation alarmante du SIP de Lens Sud qui a perdu un agent cadre B cet été décédée brutalement, qui a le plus fort taux d'absentéisme du département pour maladies, qui se trouve de ce fait en sous effectif constamment et qui perd un agent au 1^{er} mars ALD. Les agents, se sentant abandonnés et ignorés de la direction, ont refusé de participer au DUERP .

La Direction ne connaissait pas la situation et va s'en occuper.

Approbation des procès verbaux

Les procès verbaux ont été approuvés par l'union.

Evolution des emplois

La méthode utilisée par la direction pour effectuer les suppressions est la suivante :

- 1) tous les services doivent contribuer à l'effort, ainsi la proportion de B et C disponible par service est prise en compte,
- 2) l'approche de la pondération charge de travail par service (y compris l'accueil, notamment sur Lens et Hénin Beaumont) a été faite en accord avec les divisions,
- 3) prise en compte de la situation réelle des services, et suppression des postes vacants en priorité.

Ainsi, la direction a décidé des suppressions suivantes :

Pour la catégorie A+ :

Dans le cadre de l'Adaptation des Structures et du Réseau, et compte tenu de la fermeture de la Recette des finances territoriale de Boulogne-sur-Mer au 1^{er} janvier 2018, il est proposé, concomitamment à cette opération, de supprimer l'emploi d'inspecteur divisionnaire de classe normale.

Par ailleurs, la DDFiP du Pas-de-Calais financera un emploi d'inspecteur divisionnaire expert en direction par la transformation d'un emploi d'inspecteur divisionnaire de classe normale.

Pour la catégorie B et C :

La création du centre de services des ressources humaines (CSRH) implanté à Arras s'accompagne de la création de 26 emplois de catégorie B et de 13 emplois de catégorie C, et du redéploiement d'emplois de catégorie B et C au titre des ressources humaines (5B et 3C) et des RNF (4B et 2C).

Pour la catégorie B :

Service	Résidence	Emplois supprimés
Direction		- 3*
EDR	ARRAS	- 1
SIP	ARRAS	- 1
	CALAIS	- 1
	LENS NORD	- 1
	SAINT-OMER	- 1
SIE	BETHUNE	- 1
	LENS	- 1
SPF	MONTREUIL-SUR-MER	- 1
BCR	ARRAS	- 1
T. MIXTES	ARDRES	- 1
	AUDRUICQ	- 1
	BAPAUME	- 1
	CAMPAGNE-LES-HESDIN	- 1
	ETAPLES	- 1
T. SPECIALISEES	PAIERIE DEPARTEMENTALE	- 1
	TOTAL	- 18

Pour la catégorie C :

Service	Résidence	Emplois supprimés
Direction		- 3*
SIP	ARRAS	- 1
	BETHUNE	- 1
	BOULOGNE-SUR-MER	- 1
	MONTREUIL-SUR-MER	- 1
SIE	MONTREUIL-SUR-MER	- 1
SIP-E	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	- 1
	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	- 1
T. MIXTES	LUMBRES	- 1
T. SPECIALISEES	ARRAS BANLIEUE	- 1
TOTAL		- 12

En dehors de ces propositions, il a été demandé d'effectuer des transferts d'emplois entre la trésorerie de Marquion, et celle de Heuchin-Pernes afin de conforter les emplois et combler la pénurie déjà présent sur ces postes.

-1C +1B sur Marquion

+1C -1B sur Heuchin-Pernes

Au sinon les services impactés par des redéploiements hors CSRH :

	EMPLOIS		OBSERVATIONS
	+	-	
ROUVROY		-1 IDIV	IDIV à transférer au SIP ARRAS
VIMY	+1 A		Redéploiement du A du SIP ARRAS
SIP ARRAS	+ 1 IDIV	-1 A	1 A à transférer à la T. de Vimy et transfert d'un IDIV administratif (T. de Rouvroy)
T. BETHUNE municipale	+1 IDIV +1 C	-1 A	1 A à transférer à l'EDR et transfert d'un IDIV administratif (SPF St-Pol-sur-Ternoise) Conséquence du SDCI
T. LILLERS		-1 C	Conséquence du SDCI
SPF SAINT-POL-SUR-TERNOISE		- 1 IDIV	IDIV à transférer à la T. municipale de Béthune
EDR	+1 A		Redéploiement du A de la T. municipale de Béthune
T. MONTREUIL-SUR-MER	+1B		Conséquence du SDCI

Votes :

Les votes « contre » se sont portés sur 3 sujets :

- suppressions d'emplois,
- transferts et redéploiement d'emplois,
- création des 42 emplois pour le CSRH.

Lors des débats et notamment de la prise en compte dans les charges de travail de l'accueil, une OS connue pour ses excès verbaux s'est étonnée que sur Lens le cadre B soit supprimé sur Lens Nord et non sur Lens Sud qui pour eux ne participe pas à la charge accueil sur ce site. L'UNSA s'est insurgé et a bien insisté sur le fait que la charge accueil est bien inscrite dans les charges de Lens Sud et que c'est quotidiennement que ce service renforce Lens Nord. Ce qui a été confirmé par la direction.

Questions diverses

1) SPF Montreuil :

Quid des agents qui ne suivent pas la mission ?

soit ils intègrent la SIP ou le SIE,

soit ils gardent la mission et effectuent du travail à distance.

2) CSRH :

Quid de son installation ?

La situation va être exposée au CHSCT du 11 janvier prochain,

Obligation de libérer 2 étages (pour 3ème et 4ème de l'immeuble Foch) au 1^{er} mars 2018 pour que la centrale puisse faire les travaux.

3) Vimy :

L'installation est prévue dès la seconde semaine de janvier avec occupation du 1^{er} étage (bureau, sanitaires, coin repas).

4) Trésorerie hospitalière d'Arras :

Le transfert vers Arras Diderot peut se faire tout est prêt, la place est faite. Mais pas d'urgence (selon la direction qui ne pense pas aux agents concernés) , le projet doit être présenté au CHSCT.

5) SIP St Omer :

La direction va remettre en place sa mission de tutorat.

Le chef de service devra recevoir les agents avec la présence d'un adjoint

Fin de la séance 16h30